

Décision portant proclamation des résultats des élections des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale Droit de l'université de Bordeaux

Le Président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.713-1 ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et notamment son article 9 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts de l'école doctorale Droit ;

Vu la décision en date du 7 juin portant organisation des élections des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale Droit de l'université de Bordeaux ;

Vu la décision en date du 27 juin portant recevabilité des listes de candidats pour l'élection des représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale Droit de l'université de Bordeaux ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

DÉCIDE

Article 1. Résultats de l'élection des doctorants

- ◆ Nombre total d'inscrits : 304
- ◆ Nombre total de votants : 69
- ◆ Nombre total de bulletins blancs ou nuls : 9
- ◆ **Nombre total de suffrages valablement exprimés : 60**

	Nombre total de voix	Nombre total de sièges titulaires	Nombre total de siège suppléant
Liste INTERCENTRES 2022	60	4	4

SONT PROCLAMÉS ÉLUS:

Titulaires

1. JANIN Victor (IRM)
2. LEKLOU Sarra (IRDAP)
3. GONZALEZ Hector (CERCCLÉ)
4. ROSSIGNOL Alice (COMPTRASEC)

Suppléants

1. GIORGINI Lisa (CRDEI)
2. NABAT Yoann (ISCJ)
3. BOÏ Mélissa (CERFAPS)
4. GNAZOUYOUFEÏ Balakiyém (ILD)

Article 2. Durée du mandat

Les doctorants de l'école doctorale Droit sont élus représentants au conseil à compter du 5 juillet 2022 et pour une durée de trente mois. Les représentants siègent valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs ou de leur soutenance.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affiché conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement.

Fait à Talence, le 5 juillet 2022

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien ROPIQUET

Directeur des affaires juridiques

